

LES FONDAMENTAUX DE LA PREVENTION EN ENTREPRISE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

Code du travail

OBJECTIFS :

- Connaître le champ d'application de la législation en matière de santé - sécurité et les responsabilités qui en découlent
- Connaître les risques généraux présents en entreprise
- Conduire l'évaluation des risques professionnels à priori (Document Unique)
- Enquêter et analyser les accidents du travail

DUREE : 3 jours

NOMBRE DE
PARTICIPANTS : 8

PUBLIC/PREREQUIS :

Personnel d'encadrement amené à mettre en place, superviser ou pérenniser le système de management Santé/Sécurité dans son entreprise

FORMATEURS :

Ingénieur Prévention

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Vidéo projecteur
- Livrets pédagogiques

PROGRAMME :

Les Connaissances Techniques

- La réglementation en matière de santé et sécurité au travail
 - Les textes législatifs et réglementaires de base en matière de sécurité :
 - Loi du 31 décembre 1991 : obligation de résultat,
 - Décret du 5 novembre 2001 : document unique
 - Responsabilité de l'employeur (Art. L. 4121-1 et suivants du Code du Travail) et principes généraux de prévention
 - Responsabilité du salarié (Art. L. 4122-1 du Code du Travail)
 - Obligation de formation du personnel en matière de Sécurité
 - Les principales vérifications périodiques
 - Interventions d'entreprises extérieures
 - Les acteurs internes et externes de la prévention
 - Les dangers et risques généraux en entreprise
 - L'évaluation des risques professionnels : de l'identification des dangers à la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection
 - Définitions
 - Les notions d'accidents de travail, accidents de trajet, maladie professionnelle ou à caractère professionnel
 - Méthodologie d'évaluation des risques professionnels
 - L'enquête et l'analyse des accidents du travail
 - Le phénomène accidentel
 - Le compte-rendu détaillé des faits
 - La méthode de l'arbre des causes
 - Définitions des actions de prévention et de protection
 - Choix des actions de prévention et de protection en fonction de critères

Mise en pratique

- Exercices, études de cas : évaluation des risques a priori (Document Unique) et a posteriori (Arbre des Causes)

INTRA

INTER

CONTACT :

04 42 09 49 03

gse@qseformation.com



COMMENTAIRES :

- Ce programme établi sur la base de 3 jours peut être adapté à vos besoins spécifiques (ex : animation/communication, management de la prévention...)

PROGRAMME DETAILLE

Les Connaissances Techniques

- La réglementation en matière de santé et sécurité au travail
 - Les textes législatifs et réglementaires de base en matière de sécurité :
 - Loi du 31 décembre 1991 : l'obligation de résultat en matière de sécurité,
 - Décret du 5 novembre 2001 : transcription des résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un document unique
 - Responsabilité de l'employeur (Art. L. 4121-1 et suivants du Code du Travail) et principes généraux de prévention :
 - Notion de délégation de pouvoir : autorité, moyens, compétences
 - Faute inexcusable de l'employeur
 - Eléments jurisprudentiels liés à la responsabilité de l'employeur et de la maîtrise
 - Responsabilité du salarié (Art. L. 230-3 du Code du Travail)
 - Notion de droit d'alerte et de retrait
 - Eléments jurisprudentiels liés à la responsabilité du salarié et à la mise en œuvre du droit d'alerte et de retrait
 - Obligation de formation du personnel en matière de Sécurité
 - Les formations obligatoires
 - Les formations rendues nécessaires par les risques présents dans l'établissement
 - Détail sur la formation à la sécurité
 - Les principales vérifications périodiques
 - Interventions d'entreprises extérieures
 - Le décret du 20 février 1992 et le Plan de Prévention
 - Le décret du 26 décembre 1994 et le PGC/PPSPS
 - Les acteurs internes et externes de la prévention
 - L'employeur
 - L'animateur prévention
 - Le médecin du travail
 - Le CHSCT
 - L'inspecteur du travail
 - L'agent de la CRAM
 - Les organismes de contrôle
 - Les dangers et risques généraux en entreprise :
 - Incendie/explosion
 - Produits chimiques
 - Electricité
 - Mécanique
 - Travaux en hauteur
 - Manutention manuelle et mécanique
 - Bruit
 - L'évaluation des risques professionnels : de l'identification des dangers à la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection
 - Définitions : sécurité, danger, risque (acceptable/inacceptable), situation dangereuse, accident, prévention, protection collective et individuelle
 - Les notions d'accidents de travail, accidents de trajet, maladie professionnelle ou à caractère professionnel
 - Eléments jurisprudentiels liés aux accidents de travail, trajet et maladies professionnelles
 - Méthodologie d'évaluation des risques professionnels :
 - Définition de la notion d'unité de travail
 - Identification des dangers
 - Analyse des modalités d'exposition du personnel aux dangers
 - Identification des risques
 - Evaluation des risques (notions de probabilité, gravité et criticité)
 - Hiérarchisation des risques (et définition du risque acceptable/inacceptable)
 - Proposition d'actions de prévention/protection ; mise en œuvre des actions (grille de pertinence des mesures) ; contrôle de l'efficacité des actions

- L'enquête et l'analyse des accidents du travail
 - Le phénomène accidentel
 - Le compte-rendu détaillé des faits
 - La méthode de l'arbre des causes
 - Définitions des actions de prévention et de protection

Choix des actions de prévention et de protection en fonction de critères

Mise en pratique

- Exercices, études de cas : évaluation des risques a priori (Document Unique) et a posteriori (Arbre des Causes)